

TARIF & DROITS D'AUTEUR

Tarif

Quel que soit le travail fourni, qu'il s'agisse d'une heure d'entretien, de transcription, de rédaction, de corrections, de recherches historiques ou autres, d'infographie, le **tarif horaire** s'établit à **70€TTC**.

Le « 1er contact » (rencontre d'1h30 - voir chapitre « Déroulement ») est **gratuit**.

Il faut compter en moyenne pour **10h d'entretien, 40h de transcription, rédaction, mise en page**, quelle que soit la forme narrative (récit pur, roman de vie ou ouvrage à deux voix). Le prix de votre biographie (moyenne de 110 pages) revient donc à **3500€TTC**.

Spécificité régionale (Alsace - Moselle) :

Si le projet concerne une personne s'exprimant en patois lorrain ou alsacien, cette estimation horaire est revue à la hausse en raison du supplément de travail lié à la traduction. Il faut alors compter **1h supplémentaire de transcription par heure d'entretien**.

Ne sont pas compris dans ces estimations, les frais d'impression du livre ni les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement s'il y a lieu.

L'impression : certains clients ne souhaitent que la livraison des fichiers texte (transcription/rédaction) et audio (entretiens) tandis que d'autres (la plupart) désirent en plus une version imprimée du livre. Dans ce cas, le coût de l'impression est bien sûr très variable et dépend de la pagination de l'ouvrage, de la qualité du papier, du nombre de photos noir et blanc ou couleur, du nombre d'exemplaires...

Comptez entre 300 et 400€ pour une vingtaine de livres.

Déplacement, restauration et hébergement (pour les entretiens) :

Les entretiens peuvent s'effectuer à mon domicile à Guébenhouse (Moselle-57).

Si je me rends chez vous et que vous résidez au-delà de 15 km de mon domicile, le coût du déplacement s'élèvera à 0,25€/km.

Au-delà de 60 km (aller), les séances d'entretien peuvent être regroupées à raison de 4h d'entretien maximum par jour (par exemple 2h le matin et 2h en soirée). Il faudra alors prévoir les suppléments suivants :

Forfait de 120€/jour engagé (restauration et hébergement) + frais de déplacement (voiture ou train ou avion - Factures à l'appui)

Pour éviter les frais dûs à un éloignement géographique conséquent, je peux vous proposer un **échange par téléphone ou par Skype**.

Si vous souhaitez faire le déplacement depuis votre région, je vous fournirai tous les renseignements concernant les possibilités d'hébergement.

Règlement :

Pour le projet à 3500€ (10 séances), les conditions de règlement sont les suivantes :

De la séance 1 à 3 = 200€ par séance.

De la séance 4 à 6 = 300€ par séance.

De la séance 7 à 10 = 350€ par séance.

Le solde des 600€ sera à régler à la réception des fichiers texte et audio.

Chaque projet étant unique, l'échéancier sera adapté en fonction du nombre de séances.

En cas de rupture de contrat, les fichiers audio, la transcription manuscrite ainsi que la partie rédactionnelle déjà effectués vous seront fournis, sous réserve du règlement des séances correspondantes.

Droits d'auteur

En faisant appel à un biographe, vous vous engagez dans une aventure d'**écriture commune**. C'est vous qui racontez votre histoire, c'est le biographe qui l'interprète et la rédige en respectant votre sensibilité.

Légalement, nous sommes **coauteurs**.

- Si vous réservez votre biographie au cercle familial et amical, sans passer par un éditeur, il n'y aura pas de droits d'auteur et nos deux noms figureront alors sur la couverture, la 4ème de couverture et toute autre page à l'intérieur du livre prévue à cet effet.

- Si vous souhaitez publier et diffuser votre biographie plus largement que dans le cercle familial et amical, je peux vous accompagner dans la démarche de recherche d'un éditeur.

Si le projet est accepté par un éditeur à compte d'éditeur, nous nous partagerons les droits d'auteur à raison de 50/50. Mêmes conditions que précédemment pour la mention de nos deux noms.

- Si vous envisagez, une diffusion en librairie à vos frais en recourant à l'autoédition, mes droits d'auteur s'élèveront à 10% du prix du livre. Mêmes conditions que précédemment pour la mention de nos deux noms.

- Si vous faites appel à un éditeur à compte d'auteur, mes droits d'auteur se négocieront selon les conditions de publication de ce dernier. Mêmes conditions que précédemment pour la mention de nos deux noms.

- Si vous avez recours à mes services en qualité de « Ghost writer » (écrivain fantôme), vous serez alors identifié comme l'unique auteur en cas de publication. Mon nom n'apparaîtra pas dans le livre et les droits d'auteur vous reviendront intégralement.

Par contre cette démarche engage un coût supplémentaire appliqué à chaque projet (1500€ minimum, indépendamment de mes honoraires habituels d'écriture). Si vous êtes un personnage public et selon votre notoriété, ces frais seront adaptés.